

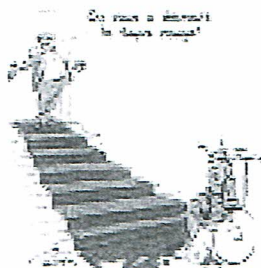
Bâtiments communaux :**Salle des fêtes**

Suite au contrôle de la commission de sécurité du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS 16) du 07/02/2017, un avis défavorable a été émis pour la poursuite de l'activité de cet établissement.

De nombreuses observations ont dû être levées en urgence afin de maintenir l'activité du restaurant scolaire contigu à la salle des fêtes dont la mise aux normes du système d'alarme incendie (coût : 9700€), la vérification de la solidité de la charpente (résultat positif!) (1380€), des mises aux mornes électriques, etc...

Tout un ensemble de contraintes qui ont mis à mal notre budget (et notre moral !) dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile.

Nous espérons obtenir un avis favorable du SDIS 16 dès que les travaux prioritaires auront été effectués et validés.

**Mairie :**

Les travaux de mise aux normes « accessibilité » définis dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée communal sont désormais terminés.

Une demande de financement est transmise afin d'obtenir une participation sur l'ensemble des dépenses afférentes à ce bâtiment.

Boulangerie :

Suite au départ des locataires, un état du matériel inventuré et laissé à la collectivité a été établi. La CDC, en charge de la partie professionnelle, réalise en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers une étude de marché.

La municipalité réaffirme l'intérêt qu'elle porte à ce commerce et envisage d'accompagner au mieux tout porteur de projet.

Voirie :

Cette année notre commune est éligible au FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) pour l'entretien de sa voirie. Un dossier de demande de subvention est transmis au Département.

Les travaux prévus ne pourront cependant être réalisés que sur l'exercice budgétaire 2018 en raison des contraintes trop importantes pour l'année 2017.

**Projets éoliens :**

Depuis début 2017 le parc éolien « Montjean-Energies et Theil Energies » est entré en phase de production.

L'inauguration est organisée le samedi 24 Juin à partir de 14h, au pied de l'éolienne n° 5, par les porteurs du projet.

Projet « Plaine du Moulin à Vent » :

L'instruction du permis de construire est à l'étude en Préfecture. Une enquête publique devrait être organisée au cours de l'automne 2017.

**Ecole :**

L'équipe éducative est maintenue pour 2017/2018 sur le RPI Bernac/Montjean. Pour les inscriptions, s'adresser à la mairie munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Nos petits écoliers ont eu la chance de bénéficier d'un séjour à St Lary en janvier dernier. (voir page intérieure les impressions d'après voyage).